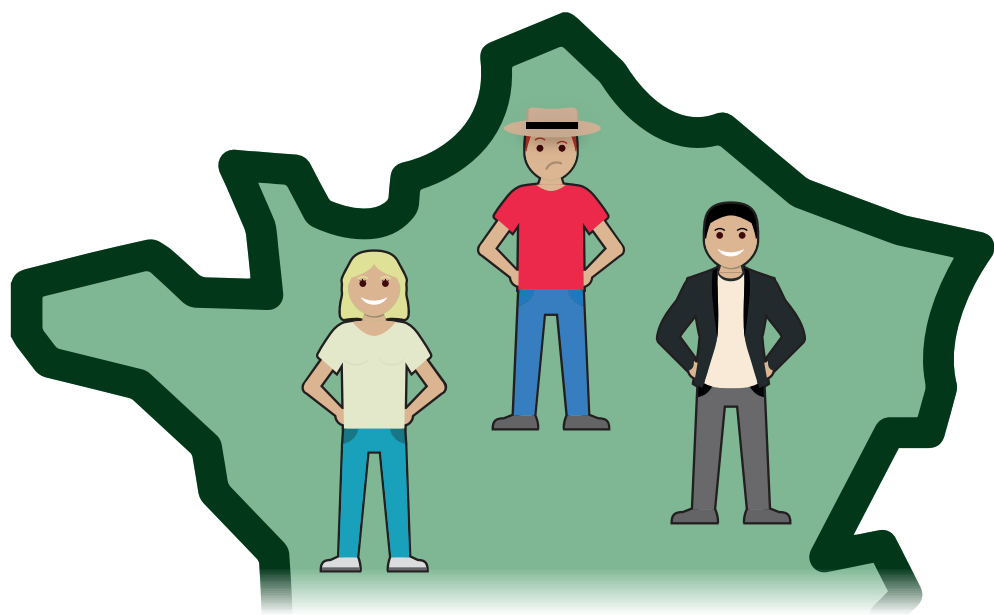


# CHAPITRE 3 : La mise en place du projet collectif

Après ces échanges, Benoît constate que 12 autres agriculteurs sont intéressés par une démarche permettant de réduire l'empreinte carbone de leurs exploitations agricoles. Certains sont toutefois plus avancés que d'autres et Benoît découvre, en discutant avec eux, que 3 agriculteurs sur les 12 font d'ores et déjà partie d'autres initiatives qui s'appuient sur d'autres standards de certification que le Label Bas Carbone et peuvent, au même titre que celui-ci, générer des crédits carbone.



Au final, Benoît et les 9 agriculteurs encore non engagés décident de se lancer. Ils préfèrent utiliser le Label Bas Carbone comme standard de certification car, contrairement à d'autres standards privés, ce dernier bénéficie d'une reconnaissance par les pouvoirs publics français ce qui lui confère une légitimité indéniable.

Une fois cette décision actée, les 10 agriculteurs se mettent à chercher une organisation qu'ils mandateront pour porter le projet collectif et s'occuper de la gestion et du suivi de ce dernier.

Étant donné qu'ils ont des exploitations grandes cultures, la méthodologie qu'ils adoptent est la méthode Grandes Cultures du Label Bas Carbone.

## Quelques standards de certification carbone utilisés en France

Standard de compensation	Date de création	Contexte	Gouvernance	Localisation (projet et financeurs)
Label Bas Carbone	2018	Standard public	Géré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	France
Verra	2006	Standard américain privé, développé par 3 organisations non lucratives	Propre (avec l'appui des membres du conseil d'administration de Verra)	Monde entier
Gold Standard	2003	Standard développé par un fondation (non lucrative) suisse	Propre (Gold Standard seul)	Monde entier

Pour aller plus loin et obtenir une liste plus complète : se référer à l'Etude comparée des standards de compensation existants (DGEC, Mars 2022)

Liste - non exhaustive – d'opérateurs pouvant agir en tant que mandataire d'un projet collectif s'appuyant sur la méthode Grandes Cultures du Label Bas Carbone :

Entreprises spécialisées :



STOCK

Autres acteurs potentiels :

Coopératives, Chambres d'agriculture, Centres de gestion, etc...

# CHAPITRE 4 : Frapper à la bonne porte

Parmi la liste des opérateurs pouvant agir en tant que mandataires pour leur projet collectif, Benoît et ses 9 acolytes contactent France Carbon Agri qui, en tant que mandataire leader en France sur les projets Label Bas Carbone, acceptent de soutenir et appuyer cette initiative. Le premier contact entre les 10 agriculteurs et France Carbon Agri permet alors d'approfondir le sujet carbone et d'expliquer la démarche qu'il va falloir suivre (Figure 1). Dans un premier temps et afin de constituer un dossier conformément aux exigences de la méthode, les agriculteurs fournissent au mandataire les pièces justificatives qui démontrent le respect des critères d'éligibilité du projet envisagé.

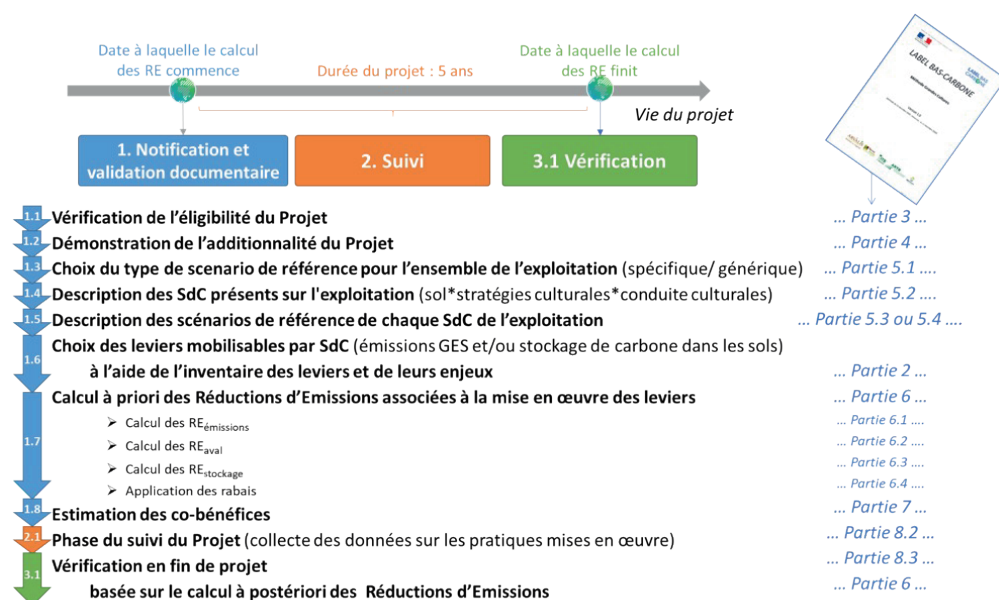
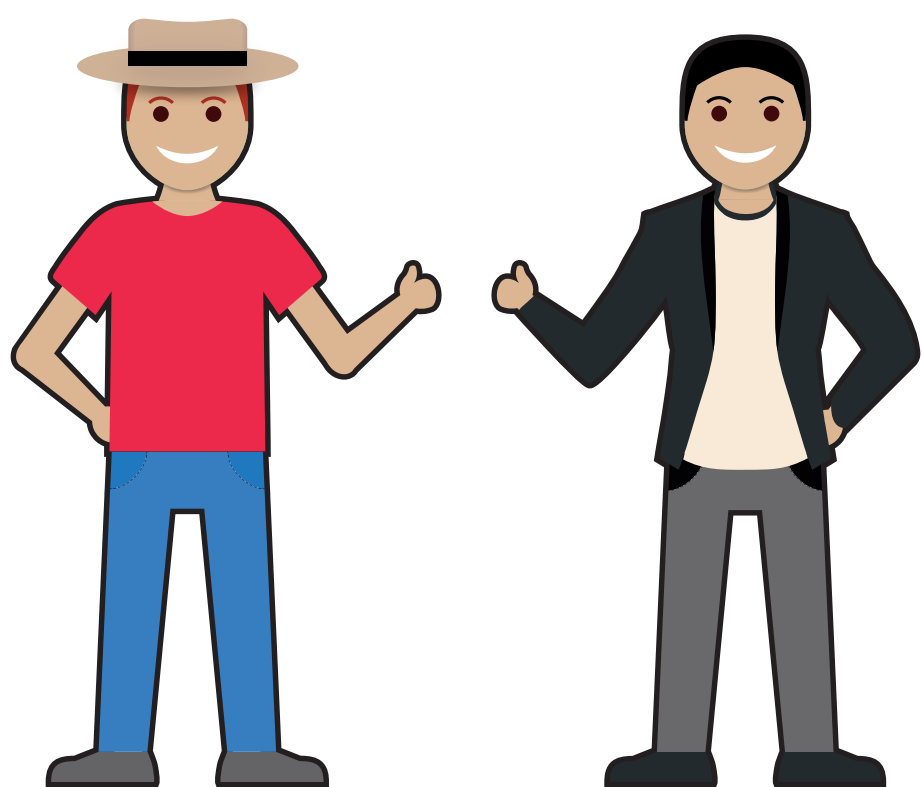


Figure 1 : Procédure de mise en œuvre de la Méthode



## Critères d'éligibilité :

Certains critères pourront être modifiés ou supprimés dans la mise à jour de la V2. Cette MAJ est prévue courant 2024.

- Exploitation ayant un atelier de grandes cultures
- Utilisation d'un outil certifié conforme (par un organisme de certification indépendant) à la Méthode LBC Grandes Cultures
- Respect du cadre national de la Directive Nitrates
- Respect de la conditionnalité de la PAC
- Respect des quotas d'eau d'irrigation le cas échéant
- Gain carbone net en additionnant les réductions d'émissions et le stockage des sols de l'exploitation